Planning des sessions permis côtiers 2024

Les cours du permis plaisance option côtière fonctionnent par sessions (une chaque mois) et ont lieu les deux premiers jeudi de chaque mois de 19h à 21h 30.

Cours 1 : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le bateau
- Le matériel de sécurité et la détresse
- Les règles de barre
- La VHF
- Le balisage

Cours 2 : les thèmes abordés sont les suivants :

- Les feux et marques de navire
- Les signaux sonores
- La carte marine
- La météo
- Les vents
- La marée

Les examens théoriques du permis plaisance sont dorénavant « externalisés » et assurés par un service privé.

Le candidat peut se rendre dans un centre (le même que pour les examens théoriques auto et moto : objectif code, la poste, etc) et passer son code pratiquement tous les jours.

Ce centre facture le passage de l'examen 30 euros.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par mail (plaisanceautoecole@orange.fr) ou téléphone (O3 83 21 56 43).



Session 1 : cours les jeudis 11 et 18 janvier

Session 2 : cours les 1 et 8 février

Session 3 : cours les 7 et 14 mars

Session 4 : cours les 4 et 11 avril

Session 5 : cours les 2 et 16 mai

Session 6 : cours les 6 et 13 juin

Session 7 : cours les 4 et 11 juillet

Session 8 : cours les 1 et 8 août

Session 9 : cours les 5 et 12 septembre

Session 10 : cours les 3 et 10 octobre

Session 11 : cours les 7 et 14 novembre

Session 12 : cours les 5 et 12 décembre



Planning des sessions permis fluvial 2024

Les cours du permis plaisance option eaux intérieures fonctionnent par sessions (une chaque mois) et ont lieu les deux premiers lundi de chaque mois de 19h à 21h 30.

Cours 1 : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le bateau
- Le matériel de sécurité et la détresse
- Les règles de barre
- La VHF

Cours 2 : les thèmes abordés sont les suivants :

- Le balisage
- Les feux et marques de navire
- Les infrastructures
- Les signaux sonores

Les examens théoriques du permis plaisance sont dorénavant « externalisés » et assurés par un service privé.

Le candidat peut se rendre dans un centre (le même que pour les examens théoriques auto et moto : objectif code, la poste, etc) et passer son code pratiquement tous les jours.

Ce centre facture le passage de l'examen 30 euros.

Pour toutes questions, vous pouvez nous joindre par mail (<u>plaisanceautoecole@orange.fr</u>) ou téléphone (O3 83 21 56 43).



Session 1 : cours les lundi 8 et 15 janvier

Session 2 : cours les 5 et 12 février

Session 3 : cours les 4 et 11 mars

Session 4 : cours les 8 et 15 avril

Session 5 : cours les 6 et 13 mai

Session 6 : cours les 3 et 10 juin

Session 7 : cours les 1 et 8 juillet

Session 8 : cours les 5 et 12 août

Session 9 : cours les 2 et 9 septembre

Session 10 : cours les 7 et 14 octobre

Session 11 : cours les 4 et 18 novembre

Session 12 : cours les 2 et 9 décembre